



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement
Biodiversité Forêt Chasse

Affaire suivie par : Damien MARTIN
Tel : 03 51 16 51 13
Fax : 03 24 37 51 17
@ : damien.martin@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 09/02/17

Synthèse des observations du public

relatives à la demande d'autorisation de défrichement envisagé de 0,81 ha de bois pour permettre la reconstruction de la station d'épuration communale d'ATTIGNY

La demande d'autorisation de défrichement présentée par la commune de ATTIGNY relative au défrichement envisagé de 0,81 ha de bois pour permettre la reconstruction de la station d'épuration communale d'Attigny, a fait l'objet d'une consultation du public du 18 janvier 2017 au 07 février 2017 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public